

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT SEANCE DU 14 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre à 18h30mn ont été convoqués en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

Sont présents

M. Franck DUDT, Président, M. Philippe PINGENAT, Vice-Président, M. Benoît SITTER secrétaire,
Mme Isabelle COTE, Mme Germaine VILMIN, MM. Bernard EGLY, Jean-Claude WETZEL
Etienne WALZER, Christophe GRUND, André BINDLER.

Excusé :

M. Claude BUESSLER qui donne procuration à M. Franck DUDT.

Membres consultatifs présents

Monsieur Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux
Madame Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin
Monsieur Daniel WOHLHUTER, Directeur de Forestiers d'Alsace Chambre d'Agriculture.

Membres consultatifs excusés

M. Michel VILLING, DDT
M. Michel SENDEL, Géomètre Cabinet BILHAUT
Mme Fabienne ORLANDI, Conseillère Départementale.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 août 2015
2. Ouverture des plis : travaux connexes
3. Marquage des arbres
4. Echange de parcelles
5. Rémunération
6. Divers

Monsieur Franck DUDT, Président ouvre la séance ordinaire et souhaite la bienvenue. Il remercie l'ensemble des personnes qui se sont déplacées pour cette réunion.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 AOUT 2015

Une copie de ce document est remise à chacun des membres. Après lecture, aucune remarque n'est formulée ; il est voté à l'unanimité des membres présents.

2. OUVERTURE DES PLIS : TRAVAUX CONNEXES

M. le Président informe l'assemblée qu'il n'a pas encore signé la convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER de SELESTAT. La convention avec SNCF Réseaux n'étant encore pas signée.



ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

Madame Mireille HURST donne lecture d'un mail de M. GRAVOTTA qui indique que le nécessaire sera fait d'ici quelques jours. M. le Président insiste pour obtenir ce document avant tout engagement.

M. le Président remet les plis réceptionnés et en donne lecture à l'assemblée :

* **COSYLVAL de Schiltigheim** : Offre de service :

- frais d'exploitation : 13 530 € H.T.
- frais de suivi de chantier : 1 100 € H.T.
- cubage grumes : 1 230 € H.T.
- vente : 5 405 € H.T.

* **SYLVATICA - FRERING/PAILLEREAU de Mittelbergheim** l'offre comporte un bordereau des prix et un bordereau des prix avec options.

- abattage : 14 €/m³
- débardage : 10 €/m³
- surveillance : 2 500 € forfait
- cubage grumes : 2,5 €/m³
- vente : 3,5 €/m³

* **ONF Agence de Mulhouse : Didenheim**

Devis arrêté à 1 916.50 € H.T.

Après lecture de ces éléments, M. le Président estime que les réponses ne correspondent pas à l'attente initiale de l'AF.

Les membres présents confirment l'avis de M. le Président.

M. WOHLHUTER propose de lancer un appel d'offre spécifique pour la vente de bois.

Après débat, l'assemblée déclare ce marché infructueux et demande un complément d'information pour le montant de la vente des bois. Cette opération pourrait se faire par consultation.

L'assemblée souhaite qu'une réponse soit faite aux trois offres en leur indiquant qu'il n'y a pas d'attribution de faite.

M. WOHLHUTER est prêt à nous indiquer la démarche à suivre pour cette procédure.

3. MARQUAGE DES ARBRES

M. le Président précise que cette opération est très importante et qu'il est nécessaire de mobiliser la présence d'un maximum de membres sur le terrain. Mme HURST précise qu'il est nécessaire de délimiter l'emprise et de repérer les bornes. Les arbres seront marqués sur les limites extérieures.

M. BINDLER souhaite que la valeur des arbres à couper sur les chemins soit estimée. Cette opération ne pourra pas être réalisée cela nécessiterait un travail supplémentaire. Mme HURST propose que le marquage se fasse d'une seule et même couleur de peinture. Les dates retenues sont :

- jeudi 05 novembre et vendredi 06 novembre ; rendez-vous à 9h en mairie.



ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

4. ECHANGE DES PARCELLES

La prise de possession des terres se fera à la date du 13 novembre 2015 pour les propriétaires.

Un dépôt des plans se fera le même jour à la mairie. Le Cadastre et le Livre Foncier seront informés immédiatement. Le transfert de propriété se fera par notification en recommandé avec accusé de réception à tous les propriétaires. Une publication sera faite dans les journaux et un affichage aura lieu.

M. WALZER soulève son problème qui n'est pas résolu avec SNCF Réseaux.

Mme HURST précise que ce n'est pas du ressort de l'AF.

5. REMUNERATION

Indemnisation de la secrétaire de l'Association Foncière

Mme Anne KIPPELEN agent administratif territorial de la Commune de Soppe-le-Haut, exerce pour le compte de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Soppe-le-Haut des fonctions accessoires consistant au travail de secrétariat, de comptabilité, de l'organisation des réunions de ladite association.

La personne sera placée sous les ordres du Président de l'Association Foncière.

Ainsi, il est proposé une indemnité de fonctions accessoires d'un montant forfaitaire de 1000 € Brut annuel.

Le bureau décide :

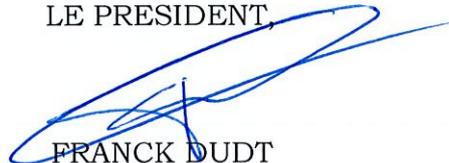
- de verser une rémunération en fonction accessoire pour l'agent administratif, Mme Anne KIPPELEN en base 2015 forfaitaire brut ; déduction sera faite des cotisations y afférentes,
- de cotiser pour la part patronale aux organismes compétents (CSG RDS uniquement)
- charge et autorise le Président à prendre toutes initiatives en ce sens et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

6. DIVERS

- Contact sera pris avec les Assurances Groupama pour obtenir une offre de garantie assurance responsabilité civile.
- L'assemblée propose de déléguer l'élaboration et la gestion des rôles à l'Union des Associations Foncières de Colmar. Ce point est délibéré à l'unanimité.
- M. PINGENAT souhaite qu'il soit discuté de la convention entre le SMARL, l'AF et les riverains du Soultzbach pour les modalités d'exploitation des boisements rivulaires du Soultzbach. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui aura lieu mardi 24 novembre à 18h30 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

LE PRESIDENT,



FRANCK DUDT

